

Bulletin à renvoyer à :
Objectif VTT
8 Route du Becquet
76170 LILLEBONNE
Tél/Fax : 02 35 38 47 50

Infos Compétiteurs
Les inscriptions non accom-
pagnées du règlement ne
seront pas traitées.

Les non-licenciés
doivent présenter un
certificat médical de
moins d'un an pour la
compétition.

Le port du casque
est obligatoire

RESTAURATION
SUR PLACE

Joindre un chèque bancaire de 20€
à l'ordre d'Objectif VTT Lillebonne.

Bulletin d'inscription

Nom de l'équipe :

Equipier (1)

Nom : Prénom :

Né le : [j][j][m][m][a][a][a] Age : Sexe : F M
obligatoire

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville :

Tél. : Email :

Club : Fédération :

Licencié : Certificat médical :

Equipier (2)

Nom : Prénom :

Né le : [j][j][m][m][a][a][a] Age : Sexe : F M
obligatoire

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville :

Tél. : Email :

Club : Fédération :

Licencié : Certificat médical :

4 heures VTT de Lillebonne en relais

Objectif VTT 02 35 38 47 50 - www.ovtt.net



Lillebonne
Le 29 oct. 2017
Départ 11h00
Centre de Loisirs

- Parcours situé au Centre de Loisirs "La Cayenne"
- 5 kms à effectuer en relais par Equipe de 2 ou en Individuel

Ne pas jeter sur la voie public



Objectif VTT Lillebonne

REGLEMENT DES 4 HEURES VTT

Objectif VTT Lillebonne

ARTICLE 1 : Le principe de l'épreuve est de parcourir la plus longue distance par équipe de 2 personnes effectuant des relais pendant un temps de 1 heure pour les minimes, de 2 heures pour les cadets et 4 heures pour les autres catégories.

ARTICLE 2 : L'inscription aux 4 heures VTT est ouverte aux hommes et femmes de 15 ans et plus, avec obligation pour les mineurs non licenciés de présenter une autorisation parentale et les **non licenciés doivent présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du VTT en compétition.**

ARTICLE 3 : Les équipes peuvent être composées de 2 hommes, 2 femmes ou associer un homme et une femme composant ainsi un équipage mixte, mais aussi de catégorie différente.
Il ne sera pas admis d'équipe composée d'un cadet et d'un adulte (junior, sénior et vétéran).

ARTICLE 4 : un seul équipier se présente sur la ligne de départ, le tour doit être effectué en entier par un seul et même coureur même en cas de panne. Il est strictement **interdit de prendre le circuit en sens inverse.** Le nombre de tour entre chaque relais est libre sauf pour les équipes de jeunes ou mixte qui doivent relayer à chaque tour. Les relais se font dans la zone de relais prévu pour cela.

ARTICLE 5 : Les catégories elles sont déterminées à l'exception des cadets – tandems et dames par l'addition des âges de chacun des coéquipiers :

- Catégorie A ► les minimes
- Catégorie B ► les cadets
- Catégorie C ► équipe féminine
- Catégorie D ► tandems
- Catégorie E ► les moins de 40 ans
- Catégorie F ► 40 ans à 79 ans
- Catégorie G ► de 80 ans à 99 ans
- Catégorie H ► plus de 100 ans
- Catégorie I ► mixte (homme et femme)

Un classement scratch sera également établi de la catégorie B à H

ARTICLE 6 : le port du casque à coque rigide est obligatoire. Seuls les VTT en état de fonctionner sont autorisés. Tout changement de matériel sur le circuit est interdit.

ARTICLE 7 : Départ 11h00 - Arrivée 15h00

ARTICLE 8 : Chaque compétiteur est tenu de **connaître le règlement**

ARTICLE 9 : Montant des engagements – **20 euros par équipe (et 6 euros supplémentaires par coureurs pour les inscriptions sur place)**

